

Avis d'Appel d'Offres ouvert sur offres de prix N° 66/DA/2017

(Séance publique)

Le lundi 31 juillet 2017 à 10h00, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Achats de Bank Al-Maghrib à Hay Riad à Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres concernant l'entretien et nettoyage des bâtiments : Désinsectisation – dératisation – déreptilisation des locaux de Bank Al-Maghrib en deux lots (marché reconductible sur 3 ans).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Direction Achats, Service Gestion Administrative des Marchés, sise Avenue Annakhil, Hay Riad, Rabat, (Email : bkam.ao@bkam.ma).

L'estimation du coût des prestations établie par la Banque ainsi que le montant du cautionnement provisoire pour chaque lot, sont les suivants :

Lot N°	L'estimation (en DH TTC)	Le cautionnement provisoire (DH)
1	150 720,00	2 000,00 (deux mille dirhams)
2	408 960,00	5 500,00 (cinq mille cinq cent dirhams)

Il est prévu une visite des lieux vivement recommandée selon le calendrier suivant :

- Le mercredi 12 juillet 2017 à 10h00 au site Annakhil à Hay Riad, Rabat et à 14h30 au centre de formation professionnelle à Rabat ;
- Le jeudi 13 juillet 2017 à 10h00 au site de Dar As-Sikkah à Salé et à 14h30 au Centre socio sportif de Salé ;
- Le vendredi 14 juillet 2017 à 10h00 à la succursale de Bank Al-Maghrib à Casablanca ;
- Le lundi 17 juillet 2017 à 10h00 à l'agence de Bank Al-Maghrib à El Jadida ;
- Le mardi 18 juillet 2017 à 10h00 au Centre de vacances de TARGA à Marrakech ;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 28,30 et 32 du règlement des achats de la Banque.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis auprès de la Direction Achats à l'adresse précitée ;
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de la consultation.